

ANNEXE FINANCIERE

budget type et compte rendu financier**Articles 13-1 / 13-3 et 14**

- 1° les dépenses directement affectées à chacune des missions mentionnées au 14.1 ;
 2° les dépenses de personnel et les charges sociales directement affectées à l'ensemble des missions mentionnées au 14.1 ;
 3° les frais de structure ;
 4° les dépenses, autres que les frais de structure, poursuivant des objectifs distincts de ceux fixés par la présente convention.

ANNEXE ET COMPTE RENDU FINANCIER

Postes / détail des opérations prévues sur l'année	Investissement	Fonctionnement		total
	Dép. affectées	Dép. affectées	ch. Personnel Frais structure	
dépenses affectées aux missions et dépenses de personnel rattachées (postes 1° et 2° article 13-3)				
a- Accueil et information ;				
b- Relations avec les acteurs du domaine ;				
c- Développement des activités touristiques proposées sur le domaine ;				
d- Gestion de la sécurité du domaine ;				
e- Protection de l'environnement				
f- Entretien des espaces ouverts au public ;				
g- Entretien des équipements provinciaux mis à disposition ;				
Prorata - Frais de structure (poste 3° article 13-3)				
TOTAL DES DEPENSES ANNUELLES				
SUBVENTION PSUD	20 000 000		100 000 000	120 000 000
HORS PRISE EN CHARGE PSUD				
Frais de structure (poste 3° article 13-3)				
Autres dépenses (poste 4° article 13-3)				
Autres recettes				-

